



Natura 2000

SIC Cours Inférieur de l'Aude

Compte-rendu du Comité de pilotage 08 avril 2016 – Fleury

Rédaction : Pascal ARLOT avec Rémi BELLEZZA, Boris CRESPO, Gérard AVAL et Laurent TRIADOU, Syndicat mixte du delta de l'Aude
3 rue de Jonquières
11 100 Narbonne
Tel : 04.67.36.93.63 / 06 45 39 50 62
Courriel : pascalarlot.smda@orange.fr

Relecture : Guy SIE (Présidente du Comité de Pilotage), Christine MEUTELET (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude).

Date du document : 12/04/2016

Personnes présentes :

Organisme	Représentant
AAPPMA Coursan-Ouveilhan-Cuxac	Francis THOMANN
Association ECCLA	Lucette ZELLER
Conseil départemental de l'Aude	Didier ALDEBERT, Conseiller départemental du Canton des Basses plaines de l'Aude.
Chambre d'agriculture de l'Aude	Agnès ALQUIE
Chambre d'agriculture de l'Hérault	Nicolas RAGUOS
Comité Interdépartemental Pêches Maritimes	Jean-Pierre DELLONG
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon (CRPMEM)	Thomas SERAZIN
Comité régional Kayak	Pierre ROOS
Conseil départemental de l'Hérault	Caroline MULLER
Conservatoire du littoral	Nathalie BARRAS
Délégation à la mer et au littoral (DML 66/11)	Marie-Christine GAUDEL
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM)	Christine MEUTELET
DREAL LRMP	Fabrice AUSCHER
Fédération de Chasse 11	Emilie AUBRY
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF)	Daniel METIVIER
Gendarmerie	Christophe GALTIER
Mairie de Coursan	Raphaël RUIZ
Mairie de Fleury-d'Aude	Guy SIE (maire) Christian GAGNEPAIN (élu) Joël MADERN (urbanisme) Benoît PICHERY (DST)
Mairie de Lespignan	Louis SBARRA
Mairie de Moussan	Claude CODORNIUO
Mairie de Saint Nazaire	Yves HELAINE
Mairie de Sallèles d'Aude	Roselyne ESPONA
ONEMA SD11	Stéphane PRATS
Parc naturel régional la Narbonnaise en Méditerranée	Kattalin FORTUNE-SANS
Pêche migrateurs Aude	Patrice BAUDIS
Préfecture maritime de la Méditerranée (PREMAR MED)	André GROSSET
Sous-préfecture de l'arrondissement de Narbonne	Béatrice OBARA (Sous-préfète)
Syndicat d'initiative de Sallèles d'Aude	Martine VIGNON
Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA), animateur Natura 2000	Boris CRESPO Pascal ARLOT Gérard AVAL

Excusés :

Architectes des Bâtiments de France	Vincent CASSAGNAUD François BRETON
Voies Navigables de France	Emilie COLLET Evelyne SANCHIS
Conseil départemental de l'Aude	André VIOLA (Président)
AAPPMA Narbonne Basse plaine	Michel BOUSQUET
Association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM)	Yann ABDALLAH

Ordre du jour

- Validation de la structure porteuse de l'animation et de la Présidence du Comité de pilotage Animation du site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » ;
- Programme 2016 ;
- Discussion et échanges.

Le compte-rendu ci-après est une synthèse des interventions et des échanges au cours du comité de pilotage. Il ne reprend pas les présentations qui sont jointes sous format Pdf à ce compte-rendu.

Guy SIE, Président du comité de pilotage Elaboration du Docob ouvre la séance et lance un tour de table.

I. Validation de la structure porteuse de l'animation et de la Présidence du Comité de pilotage Animation du site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude »

Elus et représentant de l'Etat présents :

Organisme	Représentant
Conseil départemental de l'Aude	Didier ALDEBERT, Conseiller départemental du Canton des Basses plaines de l'Aude.
Conseil départemental de l'Hérault	Caroline MULLER
Conservatoire du littoral	Nathalie BARRAS
Délégation à la mer et au littoral (DML 66/11)	Marie-Christine GAUDEL
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM)	Christine MEUTELET
DREAL LRMP	Fabrice AUSCHER
Mairie de Coursan	Raphaël RUIZ
Mairie de Fleury-d'Aude	Guy SIE (maire) Christian GAGNEPAIN (élu)
Mairie de Lespignan	Louis SBARRA
Mairie de Moussan	Claude CODORNIUO
Mairie de Saint Nazaire	Yves HELAINE
Mairie de Sallèles d'Aude	Roselyne ESPONA
Parc naturel régional la Narbonnaise en Méditerranée	Kattalin FORTUNE-SANS
Préfecture maritime de la Méditerranée (PREMAR MED)	André GROSSET
Sous-préfecture de l'arrondissement de Narbonne	Béatrice OBARA (Sous-préfète)

Christine MEUTELET explique le déroulement habituel d'un passage de l'élaboration à l'animation. La phase élaboration du document d'objectif s'est terminée en juin dernier par la validation du Comité de pilotage. En septembre 2015, le SMDA a délibéré pour se porter candidat à l'animation du Cours inférieur de l'Aude. Suite à la désignation d'une structure animatrice, il est nécessaire de valider une présidence du Comité de pilotage pour les 3 années à venir.

Guy SIE président e la phase élaboration précédente est candidat pour poursuivre la présidence du COPIL durant l'animation. Aucune autre personne n'a fait part en amont de sa candidature ni personne de l'assemblée a manifesté à l'appel son vœu d'être candidat. Il n'y a eu aucune opposition ni aucune abstention, **Guy SIE est élu président du COPIL Animation du Cours inférieur de l'Aude** à l'unanimité des représentants des collectivités publiques et services de l'Etat votants.

Guy SIE dit que le cours inférieur de l'Aude est une portion du territoire qui lui tient particulièrement à cœur, lieu cher à son enfance où il y cueillait des guignes, d'une famille de pêcheurs, il y pêchait des mulets et des anguilles. A la belle époque, on comptait une dizaine de pêcheurs au globe. Il connaît bien le problème du fleuve. La plage quant à elle reçoit les bois flottés amenée par l'Aude amont. Trois pôles économiques sont importants sur l'embouchures : le port de Vendres, l'activité conchylicole, et le port de plaisance qui était autrefois le port de pêche et où l'on ne compte plus qu'un seul pêcheur.

Il rappelle le contexte historique (*cf dictaphone*).

Il termine en rappelant l'importance dans la gestion de l'eau et du sel du barrage anti-sel (PEBAS).

André GROSSET informe que le document d'objectif a fait l'objet de la signature d'un arrêté interministériel le 3 mars 2016. Christine MEUTELET ajoute que les conventions de partenariat SMDA-AAMP et celle financière entre l'Etat, la Région et le SMDA sont dans le circuit des signatures.

II. Programmation 2016

1- Gestion des seuils : barrage anti-sel, Moussoulens, Férioles

Gérard AVAL précise que pour le barrage anti-sel le cahier des charges et le financement sont finalisés, une réunion de lancement aura lieu lundi prochain, le 11 avril.

2- Restauration de la diversité physique du méandre de Férioles

3- Evaluation de la fonctionnalité des passes à poissons des seuils (Férioles et Moussoulens)

4- MAEt

A partir de 2016, le pilotage était assuré par le PNR de la Narbonnaise dont le Grand Narbonne et le SMDA sont partenaires. Le 30 mars dernier, la Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique (CRAEC) n'a pas validé le PAEc de la Narbonnaise et Basse Vallée de l'Aude dont la durée était de 2 ans. **Il ne pourra donc y avoir de MAEC en 2016 sur les sites Natura 2000 concernés.**

Le SMDA avait programmé deux actions relatives aux mesures agro-environnementales, à savoir le maintien et mise en place de l'enherbement des parcelles agricoles, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces actions ayant fait l'objet de la demande de subventions initiales, elles sont présentées pour mémoire mais ne pourront être réalisées.

Agnès ALQUIE demande si l'absence de PAEc prévus pour deux ans empêche de représenter un projet en 2017.

Kattalin FORTUNE-SANS dit que le PNR redéposera en 2017 un projet.

Christine MEUTELET pense qu'il faut d'ors-et-déjà se poser la question de 2017 et qu'il y aura un appel à projet seulement s'il reste les crédits suffisants.

Agnès ALQUIE pense que l'enveloppe peut être équivalente à 2016.

Fabrice AUSCHER demande pourquoi le projet Narbonnaise et Basse vallée de l'Aude n'a pas été retenu.

Christine MEUTELET répond que le zonage demandé par le Conseil régional n'a pas été repris dans le projet et que les priorisations étaient différentes entre le cahier des charges et l'offre.

5- Plantation d'arbres et gestion de la ripisylve entre Coursan et Fleury-d'Aude

6- Sensibilisation des scolaires et du grand public

Christian GAGNEPAIN et Guy SIE souhaiteraient que cette exposition bouge, et soit posée à la bergerie de l'Oustalet.

Yves HELAINE aimerait aussi qu'elle soit au gymnase du collège de Saint Nazaire où les expositions sont très prisées.

Le SMDA évoque également la mairie de Narbonne qui est au cœur du territoire et compte un nombre conséquent de visiteurs.

Kattalin FORTUNE-SANS informe que les évènements au grand Castelnou durant la fête de la nature serait une vitrine pertinente pour cette exposition voire pour les animations.

7- Suivi scientifique et relevés de la qualité de l'eau

Boris CRESPO dit que le suivi de la qualité de l'eau sera calé sur le FILMED, protocole standardisé interrégional pour l'état du milieu car il est primordial d'intégrer la base de données interrégionale.

Kattalin FORTUNE-SANS dit que le FILMED est calibré pour les eaux saumâtres des lagunes et qu'il n'est pas adapté au fleuve.

Boris CRESPO répond que l'on intégrera les relevés existants sur le fleuve et que l'on adaptera les paramètres pour les points en amont du barrage anti-sel.

Il précise que la jonction est importante à faire car des données sont capitalisées sur la partie aval depuis des années.

Un rapprochement avec le SMMAR sera aisé à faire pour le SMDA afin d'arrêter les paramètres d'analyse et la correspondance avec le reste existant sur les cours d'eau du Département.

Guy SIE pense que le suivi de la qualité de l'eau autour du canal de la Robine est primordial pour raison écologique et économique. Il annonce que les eaux de baignade dans le fleuve sont de bonnes qualités mais que les métaux lourds ne sont pas analysés. Il faudrait voir ce qui se passe dans les sédiments.

Partie
marine

8- Appliquer la méthode d'analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'IC par les engins de pêche maritime professionnelle

9- Campagne de collecte d'information auprès des criées, pêcheurs professionnels et de loisir sur l'Alose feinte du Rhône et la Lamproie marine

Patrice BAUDIS signale 576 aloses feintes capturées en 2015, ce qui en fait la meilleure année depuis que les comptages sont effectués sur l'Aude et l'un des meilleurs résultats du littoral méditerranéen français.

Guy SIE affirme que la conservation du rocher est essentielle car c'est le lieu où il se pêchait le plus de poissons à Fleury.

Il faut que ce rocher immergé de Fleury (*et non de Vendres comme il est habituellement baptisé*) soit protégé contre le chalutage.

Thomas SERAZIN dit que le chalutage est interdit à moins 3000 des côtes.

Daniel METIVIER un chalut vient entre 4h et 5h une fois par an.

10- Caractérisation et suivi de l'habitat récif

11- Suivi et amélioration des connaissances de l'habitat « bancs de sable »

Guy SIE dit que la telline est très appréciée, elle semble se porter mieux, elle constitue un complément de revenu pour la petite pêche côtière. Il souhaite qu'il y ait des relations avec la recherches qui travaillent sur les palourdes, les coques, les moules, les tellines, que la démarche ce site Natura 2000 terre-mer puisse éventuellement prévoir l'accueil d'un thésard.

Jean-Pierre DELLONG il n'y a plus de zone classée de qualité A dans l'Aude. Toutes tellines prélevées doivent être mise en bassin avant de pouvoir être vendue. La sous-préfecture devrait le dire aux baigneurs.

le bon état écologique prévu pour 2015 est reporté pour 2027. 2020 est la date pour un bon état écologique de la mer.

Fabrice AUSCHER dit que le plan d'actions marin est en cours, en lien avec le SAGE car la mer est le récepteur du fleuve.

Christine MEUTELET dit qu'on ne pourra résoudre tout avec Natura 2000, nous sommes sur des espèces de la Directive habitat.

Jean-Pierre DELLONG pense que l'on devrait d'abord s'occuper de dépolluer les milieux.

Daniel METIVIER dit que la pêche récréative est très sensible à ces questions. Il tiendra informé des résultats des 4 ou 5 clubs de plaisance sur la cinquantaine que compte la Région qui s'engagent dans l'enquête pêche.

12- Implication des acteurs locaux dans l'animation du site

13- Renforcement de la veille et de la surveillance des milieux naturels

14- Développement et valorisation d'outils de communication Inventaires complémentaires des espèces terrestres

Christine MEUTELET rappelle que le cahier des charges pour l'animation est précis, un document sur les espèces et le site Natura 2000, une lettre d'information annuelle sur ce qui est fait.

Fabrice AUSCHER pose la question de la cible.

Le SMDA pense qu'il est plus percutant pour la conservation des milieux et des espèces de mettre l'effort sur les habitants du territoire plutôt que les visiteurs de passage. La diversité des animations sur la basse plaine touche au final tout public. Guy SIE dit que Natura 2000 est un challenge, que c'est exceptionnel d'avoir aujourd'hui autour de cette table cette multitude d'acteurs. Certains d'entre eux en tirent leur subsistance. Natura 2000 est un inventaire européen, il faut pouvoir communiquer du micro au macroscopique. On peut localement être une caisse de résonance.

André GROSSET appuie les propos de Monsieur le Maire et Président du COPIL, dans les politiques publiques pour l'environnement, Natura 2000 est l'un des outils.

Fabrice AUSCHER ajoute que les plans nationaux relatifs à la pêche voient des déclinaisons régionales et locales, elles viennent en complément des actions Natura 2000 faite à l'échelle d'un site.

Monsieur Guy SIE clôture le comité de pilotage en remerciant l'assemblée de la qualité des échanges, à la participation démocratique et à ceux qui ont préparé ce COPIL.